

## Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24-06-2020

### PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée a pris acte que la réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2020, ayant arrêté les comptes de l'exercice 2019, a été tenue, à titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, par visioconférence (Microsoft teams) compte tenu des contraintes de mobilité et de réunion des personnes liées à la pandémie COVID-19 et que les conditions techniques étaient satisfaisantes et ont permis le bon déroulement de la séance. L'assemblée considère que la convocation et la réunion de ce conseil sont valables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

### DEUXIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES 2019

L'Assemblée, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires Aux Comptes, approuve les états de synthèses arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de 50 070 733,80 dirhams.

Elle approuve également toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social, 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

### TROISIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes et le rapport du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve toutes les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| • Bénéfice net comptable     | 50 070 733,80 dirhams |
| • Report à nouveau antérieur | 2 071 480,66 dirhams  |
| • Bénéfice distribuable      | 52 142 214,46 dirhams |
| ○ Dividendes                 | 50 000 000,00 dirhams |
| Soit 50 dirhams par action   |                       |
| ○ Le reliquat                | 2 142 214,46 dirhams  |
| A reporter à nouveau.        |                       |

Les dividendes seront distribués le 17 août 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

#### CINQUIÈME RÉOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de maintenir le montant des jetons de présence à allouer au CA et aux différents comités au titre de l'exercice 2020 à 500.000 dirhams.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

#### SIXIÈME RÉOLUTION : QUITTUS AUX CAC ET AU CA

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration et aux Commissaires Aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

#### SEPTIÈME RÉOLUTION : CHANGEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée prend acte que M. Jalil BENSaid est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le représentant permanent de TENOR GROUP SA au sein du Conseil d'Administrateur et de l'Assemblée générale d'AFMA SA.

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,
- 741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.

**HUITIEME RÉSOLUTION : DESIGNATION DES CAC**

L'Assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration décide de Renouveler le mandat des Commissaires aux comptes, KPMG et AFRIC AUDIT CONSEIL pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- **Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 741.955 actions représentant 74.19 % du capital social,**
- **741.955 votes valablement exprimés dont 741.955 votes « Pour », 0 vote « Contre » et 0 abstention.**

**NEUVIEME RÉSOLUTION : POUVOIRS A DONNER**

L'Assemblée, donne tous les pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.